

FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT

FICHE INFORMATION / ACCÈS (LFSL2)

CETTE FICHE DÛMENT COMPLÉTÉE ET SIGNÉE DOIT ÊTRE JOINTE À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

DEMANDEUR (LOCATAIRE)

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE DU LOGEMENT CONCERNÉ :

☎ :

COURRIEL :

STATUT D'OCCUPATION ANTÉRIEURE :

LOCATAIRE PROPRIÉTAIRE COLOCATAIRE HÉBERGÉ(E) AUTRE

AIDE(S) SOLLICITÉE(S) : DÉPÔT DE GARANTIE 1^{ER} LOYER

BAILLEUR

DÉNOMINATION :

NUMÉRO SIRET / RCS :

ADRESSE :

☎ :

COURRIEL :

LE BAILLEUR S'ENGAGE À :

- Remettre au locataire le Diagnostic de Performance Energétique (annexe obligatoire au contrat de location depuis 2007), et louer un logement décent conformément au décret du 30/01/2002,
- Privilégier le versement en tiers payant de l'aide au logement,
- Ne pas percevoir le montant du dépôt de garantie et/ou du 1^{er} loyer dans l'attente de la décision de la commission FSL.

Signature du Bailleur :

Date :